

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE PÈRE LACOMBE

IMPORTANT :

Les parents et les élèves doivent lire et s'engager ci-dessous à respecter le présent Code de vie de l'école :

A. Code de vie de l'école Père-Lacombe

Dans une société, **chacun a le droit de s'épanouir.**

Dans une école, **chacun a le droit d'apprendre dans un environnement sécuritaire et bienveillant.**

Pour assurer ces droits à tous, **chacun a également des obligations.**

Afin de vivre ensemble harmonieusement dans notre école, nous devons appliquer un code de vie commun à tous.

Nous avons le droit d'apprendre :

Pour profiter pleinement d'une éducation de qualité et préparer notre avenir dans un cadre sécurisant, nous affirmons notre droit d'apprendre. Ce qui implique:

- **Développer nos compétences** et nos capacités pour devenir des citoyens engagés et utiles;
- **S'exprimer librement** et avoir la garantie d'être écoutés avec respect;
- **Bénéficier d'un suivi personnalisé** de la part de l'ensemble du personnel de l'école;
- **Évoluer dans un environnement sain**, stimulant et bien entretenu.

ENGAGEMENT CONJOINT DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

Notre premier objectif est d'assurer la sécurité et le bien être de tous nos élèves, du personnel et de tous ceux qui visitent notre école. Ensemble, parents, élèves et équipe école travaillent à créer un environnement qui favorise la croissance globale de l'enfant tant sur le plan académique, physique, émotionnel que spirituel et social.

Nous avons aussi les obligations et des responsabilités:

Responsabilités de l'Élève

Engagement envers sa réussite éducative

Afin de favoriser sa réussite et de respecter le climat de travail, l'élève s'engage à:

- Être ponctuel: Arriver à l'heure à l'école et à tous nos cours afin de respecter le climat de travail en classe;
- Participer activement en classe en respectant le climat de travail;
- Faire proprement et de son mieux les travaux et les études qui lui sont demandés, ceci implique aussi de les remettre à temps à notre enseignant;
- Apporter tout le matériel nécessaire pour sa réussite à l'école ou à la maison; ceci implique d'en prendre soin, qu'il soit personnel ou emprunté;
- Respecter les travaux exposés et les décorations affichées aux murs;
- Cesser de jouer au son de la cloche, de se placer en rang en silence et respecter les règlements de la classe;
- Éteindre et ranger ses appareils électroniques: L'usage de cellulaire et de tout autre appareil électronique personnel est interdit à l'école (L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces appareils).

Engagement envers la santé, respect et bien-être

Afin d'offrir un environnement sain, sécuritaire et bienveillant, l'élève a la responsabilité de:

- Parler et d'agir poliment avec les enfants et les adultes;
- Se déplacer calmement et en silence dans les couloirs;
- Respecter l'unicité de chaque personne;
- Rejeter toute forme d'intimidation, de violence ou de harcèlement que ce soit à l'école, en dehors des heures d'école ou en ligne;
- Contribuer à la prévention de violence en parlant à un adulte en qui nous avons confiance, lorsque nous sommes témoins de violence, et collaborer avec le personnel lors des interventions;
- Promouvoir le français: parler français avec tout le monde;

- Garder nos espaces personnels de travail et notre milieu de vie commune propres;
- Être convenablement vêtu à l'école en tout temps et enlever notre casquette en entrant dans l'école;
- Adopter de saines habitudes alimentaires: Apporter une collation santé (fruit, légume, yogourt, fromage, etc.) et un dîner nutritif. Manger proprement, sans gaspiller.

Respecter les règles communes:

- Ne pas mâcher de la gomme;
- Utiliser uniquement les jouets autorisés et laisser les objets personnels à la maison;
- Ne pas vendre d'objet pour des fins personnelles;
- Ne pas endommager les biens de l'école ni activer inutilement l'alarme incendie. L'élève et ses parents devront défrayer les coûts dans ce cas.

B- Conséquences liées au manquement:

Dans chaque cas de manquement, l'élève devra assumer la responsabilité de son comportement à travers une réflexion écrite et devra suggérer des moyens et des étapes pour améliorer son comportement.

1. Infractions mineures :

Exemples: Impolitesse, comportement perturbateur, retards répétés, jeux dangereux ou brutaux, travaux non remis de façon récurrente.

Mesures et interventions:

En cas d'incident mineur, plusieurs stratégies d'accompagnement peuvent être appliquées selon le jugement de l'enseignant:

- Retrait temporaire de l'activité ou du groupe;
- Déplacement vers un espace de travail calme et sans distraction;
- Temps de récupération pour terminer le travail inachevé;
- Tout autre moyen d'intervention à la discrétion de l'enseignant et de l'équipe école.

2. Une infraction majeure quant à elle inclut :

Exemples: Défiance de l'autorité (refus d'obtempérer), langage et gestes à caractère haineux ou vulgaire, vol, violence physique, intimidation, vandalisme, etc.

Mesures et sanctions

Les infractions majeures entraînent généralement une **suspension** (interne ou externe):

- Perte de privilège: Durant la période de suspension, l'élève ne peut participer aux activités scolaires ou extrascolaires (spectacles, sorties, équipes sportives, etc.);
- Durée et modalités: La direction détermine la durée et la nature de la suspension en fonction de la gravité des faits et du contexte.